

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE

Tarifs applicables au 15 avril 2024

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 50 000 € : 5 000 € TTC
- Pour un prix de vente compris entre 50 001 € et 75 000 €: 9 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 75 001 € et 100 000 €: 8 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 100 001 € et 150 000 €: 7 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 150 001 € et 200 000 €: 6 % TTC du prix de vente.
- Au-delà de 200 001 €: 5 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Dans le cadre d'une délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux du titulaire du mandat initial.

Société SAS , L'AGENCE DES NEGOCIEUR IMMO au capital de 1000 € - Siège social : 35 Rue de Gaudigny 45430 CHECY - RCS ORLEANS n° 981 911 712 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 4501 2024 000 000 001 délivrée par CCI LOIRET

